annonces judiciaires & légales

75 • PARIS

SOCIETES

Autorisation d'achat par la société de

- Pouvoirs pour formalités,
- A titre extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration : Rapports spéciaux des commissaires aux comptes;
- Autorisation de réduire le capital so-cial par annulation d'actions détenues en propre dans le cadre d'un programme de
- Délégation de compétence à confé-rer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait ad-cial.
- mise; Délégation de compétence à confé-rer au Conseil d'administration à l'effet d'ametire des actions ou des valeurs mo-billères donnant droit à l'attribution d'ac-tions nouvelles ou existantes de la so-ciété ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle déllent, directement ou indirectement, une parti-cipation, evec mainitien du droit préférendirectement ou muni-cipation, avec maintle tiel de souscription ;
- lei de souscription;

 Autorisation à confider au conseil
 d'administration à l'effet d'augmenter le
 montant initiel des émissions réalisées
 avec maintien du droit préférentiel de
 souscription en cas de demandes de
 souscriptions excédentaires;
- Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'admi nistration;
- Mise à jour de l'article 25 des statuts relatif aux conventions réglementées;
- Mise à jour de l'article 39 des statuts relatif à l'admission aux assemblées;
- regair a radmission aux assemblese;
 Renonciation à l'attribution légale d'un droit de vote double issue des nou-velles dispositions de l'article L 225-123 du Code de commerce et modification commerce de modification commerce de l'article 42 des status re-latif au droit de vote;
- Pouvoirs pour formalités,

Les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'assemblée générale figurent dans l'avis préalable de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales el Obligatoires du 15 avril 2015, bulletin nº 45.

Modelités de perticipation à l'as-semblés générals

Toul addonnaire, quel que soit le nom-bre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée dans les condi-tions légales et réglementaires en vi-queur. A défaut d'y assister personnelle-ment, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois modalités de partici-cation autres des propries de l'action de l'action autre d'une participation de l'action de l'action de l'action autre d'une des trois modalités de partici-cation autres d'une des trois modalités de participation sulvantes:

donner un pouvoir (procuration) à toute personne physique ou morale de son choix;

adresser una procuration sans indi-cation de mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions agréées par le consell d'administration;

- voter par correspondance.

Lors de l'émargement de la fauille de présence, les signalaires devront justifier de leur identité.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés par l'un d'eux ou par un mandalaire unique.

mandalaire unique.
Le droit de vote appartient à l'usufrui-tier en assemblée générale ordinaire et au ru-propriétaire en assemblée géné-rale extraordinaire. Toutelois, insufruitier et le nu-propriétaire peuvent décider par accord entre eux des modalités d'exer-cice du droit de vote; lie devront en in-tormer la sociéé au moins cinq jours avant la date de tienue de l'assemblée.

avant la det de tende de l'assentione.

Conformément aux dispositions des articles L.225-107-1 et L.228-1 du Code de commerce, le propriétaire d'actions de la société n'ayant pas son domicile en France peut se faire représenter par l'intermédiaire régulièrement insert comme délenteur de ses actions.

délenteur de ses actions.

Contomément à l'article R 225-85 du Code de commerce, seuls seroni admis à assister à l'assemblée, les actionnaires qui auroril justifié de cette qualité par l'inscription en compte des destinaires inscription en compte des l'actionnaires pour leur compte, au desvolàme pour leur compte, au desvolàme pour ouvré précédant l'assemblée à zén heurs, heurs de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs de la sociéfé lanus pour les codéés par son mandiatine. Cacele Compraie Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 9882 issu-jes-Moulineaux Gedex 9, soit dans les comptes de titres au porteur heurs par un intermédiaire habilité, leneur de leur compte titres.

L'inscription des litres dans les comp-les de titres aux porteurs tenus par l'in-termédiaire habilité doit être constatée larmédialre habilité doit être constaisée par une attostation de participation délivrée par ce demier, laquelle doit être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à demande de care d'admission établis au
nom de l'actionnaire ne présenté par l'internédialer insorti. Une attendant présenté par l'internédialer insorti. Indialer internés de l'accionnaire souhaiter. participer physiquement à l'assemblée le deuxlème jour ouvré précédant l'assem-blée à zéro heure, heure de Parls

Tout actionnaire souhaitant voter par procuration ou par correspondance peut demander, par lettre recommandée avec

demande d'avis de réception devant pervenir à la société ou à son mandataire. Caceles Corporate Trust, 14, rue Rouget de Latele, 92862 lasy-lea-Moulineaux de 40 six purs au moins avant la dale de l'assemblée, le commulaire unique de vole par corres au moins avant la dale de commerce ou se le procurer à comp-ter du 30 avril 2015 sur le ste de la so-ciété http: //www.finatis fr Ce formulaire, d'ûment complété et signé devra ensulte être renvoyé à la société ou à son mandataire, Cacels Corporate Trust, 14, rue Rouget de Liele, 92862 lasy-lea-Moulineaux Cadex 9, où il devra parvenir trois jours au moins avant l'as-semblée. demande d'avis de réception devant par

semblée.
Conformément aux dispositions de l'arricle R 225-79 du Code de commerce, la procuration donnée par un actionaire pour se faire représenter à l'assemblée est signée par colui-ci, le cas échéant par un procédé de signature éféctionique, et indique ses nom, prénom et domicite.

indique sea nom, prénom et domicile.

La signature électronique peur féculier d'un procédé flable d'identification de l'actionnaire, garantissant son lien avec le formulaire auquel été s'attache.

La notification à la société de la designation d'un mandataire peut étre adressée par vole électronique selon les modalités suivantes l'actionnaire nominatri doit envoyer en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresses extroliguiridique éleuriar une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant ses nom, prénom et adresse du mandataire désigné.

Pour les actionnaires au porteur, le for-

Pour les actionnaires au porteur, le for-mulaire doit être accompagné d'une at-testation de participation établie par l'in-termédiaire dépositaire des titres.

L'actionnaire peut révoquer son man-dat, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes for-mes que la nomination et communiquée à la société.

a la societé.

Le mandat ou le vote par correspondance donné pour l'assemblée vaut pour les éventuelles assemblées successives qui seraient convoquées avec le même ordre du jour.

orure du jour.

En outre, tout actionnaire ayant déjà volé par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée,

Il n'est pas prévu de vote ou de moda-lités de participation par visioconférence ou par des moyers de télécommunica-tion pour cette assemblée el, de ce fait, aucun site visé à l'article R 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à

Droit de communication des action-

naires
En application de l'article R.225-73-1
du Code de commerce, l'ensemble des
Informations et documents relatifs à l'as-semblée générale et visés dans cet arti-cle pourront être consultés à compter du jeud 30 avril 2015 sur le sits internet de la société à l'adresse suivante:

http://www.finalis.fr rubrique "Assemblée Générale",

L'ensemble des documents visés aux articles R 225-89 et suivants du Code de commerce sera tenua à la disposition des artionnaires au siège social de la société à compter de la publication de l'avis de convocation quinze jours au moins avant l'assemblée générale.

Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée.

répondu au cours de l'assemblée.
Les questions dolvent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social: Finatis, Direction Juridique, 88, rue du Fau-bourg Saint-Honoré, 75008 Paris, ou par télécommunication électronique à l'adresse sulvante:

l'adresse sulvante : servicejuridique Geuris, îr Elles sont accupagnées d'une attesta-tion d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominafits fenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et fiancier. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ou-ré précédant la date de l'assemblée gé-nérale.

nerate.

Conformément à la législation en vi-queur, une réponse commune pourra étre apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera ré-putée avoir été donnée dée lors qu'elle figurera sur le site Infamet de la société dans une rubrique consacrée aux ques-tions-réponses.

Le conseil d'administration

11958868 - LE PUBLICATEUR LEGAL

FINATIS

Société anonyme Au capital de 84.852.900 €

Slège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

712 039 163 RCS PARIS

Avis de convocation

Meddames, Messleurs les actionnaires sont convoqués vendred 22 mai 2015 à 10 heures, Centre de conférence Capital 8, 32, rue de Monceau (Salon lo-Allas), 75008 PARIS, en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du leurs d'abres.

A titre ordinaire :

Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société et du groupe et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014;

Rapports des commissaires aux mptes sur l'exécullon de leurs mis-ns;

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014;

 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014; - Affectation du résultat de la société

Nirement du poste "Reerves réglementées, réserves pour actions propres" au poste "Atres réserves";
Conventions visées par l'article L225-38 du Code de commerce et rappent apécial des commisseires aux comptes sur lesdites conventions;

- Renouvellement du mandat des ad-ministrateurs ;

- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire ;

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant;

Avis consultatti sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice dos le 31 décembre 2014 à Monsieur Didler Lévêque, président-drecteur général;